

1. Identification du puits			
Nom du puits	BVI et al., Saint-Simon No 1		
Numéro du puits	A214		
MRC	Les Maskoutains		
Municipalité	Saint-Simon		

2. Informations générales sur l'inspection			
Inspecteur	Adrien Bouffard		
Inspecteur	Habib Ourari		
Accompagné de			
Système géodésique	NAD 83		
Format des coordonnées	Degré décimaux		
Type inspection	Migration + Contamination		
Date	2019-09-12		
Vérification sécurité	Effectuée		
Heure de début et fin	13h10 à 14h00		
Conditions météorologiques	Ensoleillé		
Température ambiante (°C)	17		

3. Instruments utilisés				
Instrument	Commentaires			

4. Personne(s	4. Personne(s) rencontrée(s)					
#	Nom	Rôle	Téléphone	Adresse courriel		
1						
2						
3						
4						
		Témoignages				
1						
2						
3						
4						



5. Accès terrain			
Élément à vérifier	Coordonnées	Latitude	Longitude
Fin de la surface carrossable			

6. Reconnaissance terrain				
Élément à vérifier	Description			
Type de terrain	Gravier			

7. Indices en surface d'anciens forages				
Туре	Mode de récupération suggéré			
Commentaires				

8. Recherche à l'aide du détecteur magnétique					
Sources	Latitude	Longitude	Recherche	Commentaires	
GDH	45,6925833	-72,8116111			
SIGPEG	45,6920833	-72,80525			
SIGPEG	45,6925967	-72,8116221			
SIGPEG	45,6920609	-72,8053268			
Imagerie	45,6921264	-72,8053085			

9. Localisation du puits		
Observation	Coordonnées GPS	Intensité du signal
Évent	45.692072, -72.8053320	
Commentaire	s	
Coordonnées de 2018		



10. Caractéristiques du puits					
Élément à vérifier	Description		Commentaires		
Tête de puits					
Évent de surface					
Profondeur des tubages					
(cm)					
Hauteur des tubages au		Γ			
dessus du sol (cm)					
Diamètre du tubage					
extérieur (cm)		<u> </u>			
Présence d'une plaque					
soudée sur le tubage					
Présence de ciment					
obturant le tubage		<u> </u>			
Test de l'eau savonneuse					
Panneau d'identification		_			
Les coordonnées GPS de					
précision ont été prises					
<u> </u>					
11. Émanation et migration					
	oint de mesure		%LIE	%GAZ	
Au tubage ou à l'évent				5	
#1 À l'intérieur de 50 centim			0		
#2 À l'intérieur de 50 centim	ètres		0		
#1 À 4 mètres			0		
#2 À 4 mètres			0		
#3 À 4 mètres			0		
#4 À 4 mètres			0		
		-	nesures aux 4 coins cardinau		
jusqu'à ur	n maximum de 75 m et à tou	ites places où d	les indices de migrations son	nt visibles	
		Commentaires			
		du 22 août 201	9. Le débit du mélange de ga	z mesuré directement dans	
le tubage varie de 0 à 0.68 l/	min.				



DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

12. Indices de contamination						
Visuel de produits pétroliers dans le sol	Description de l'indice de contamination	Localisation	Échantillonnage	Profondeur (cm)	Identification	
Autre	Émanation de gaz au tubage	Directement sur le puits	Oui	120 cm	A214-VR-01 et 02	
Commentaires						

13. Conclusions et recommandations					
Éléments	Constats	Commentaires			
Le puits est localisé	Oui				
Risque pour l'environnement	Oui	Émanation de gaz			
Reprendre la recherche	Non				
Statut	Travaux à réaliser				
Coupe du tubage	Évaluation supplémentaire				
Ramassage des débris d'anciens forages	Non-applicable				
Pancarte	Non-applicable				
Prochaine inspection recommandée	1 an				
Autre					
Conclusion					

Le puits est localisé, car un évent hors-sol a été observé. Aucune migration de gaz n'a été détectée. Une émanation de gaz au tubage a été détectée et présente un risque selon la Loi sur les hydrocarbures et ses règlements afférents. De la contamination supérieure aux critères applicables a été détectée dans le sol. Le tubage devrait être coupé sous la surface du sol. Pour ces raisons, l'état du puits est : Travaux à réaliser.





DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

	Signatures	
	Signature rapport d'inspection (1 à 13)	
Inspecté et rédigé par	Signature	Date
Adrien Bouffard	53-54	
Inspecteur		2020-03-11
Habib Ourari		2020 02 10
Inspecteur	53-54	2020-03-10
	Signature de la vérification	-
Vérifié par	Signature	Date
Arnaud Montreuil-Drolet	53-54	
Coordonnateur aux opérations		2020-03-03

Photos de l'inspection





Photo 2	
7 1.000 2	
Photo 2	
Photo 3	